

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2022**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 8 : 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Nathalie MEUNIER | 5. David WILSON |
| 3. | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) : Sophie BRASIOLA

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
3. Règlement 2022-650 régissant le comité de protection et de préservation du patrimoine – Présentation
4. 355, Hovey – Nouvelle construction unifamiliale
5. Mise en vente du lot 4 028 922 – Terrain
6. Réfection de la toiture de l'usine d'épuration
7. Modification de l'horaire de stationnement – Rue Main
8. Levée de l'assemblée

2022-07-08.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, NATHALIE MEUNIER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-07-08.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS		OBJETS
Reid	Q	heritage
	R	
	Q	
	R	
	Q	
	R	

2022-07-08.03

RÈGLEMENT 2022-650 RÉGISSANT LE COMITÉ DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE – PRÉSENTATION

Résolution visant le dépôt du projet de règlement régissant le Comité de protection et de préservation du patrimoine.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE de présenter le projet de règlement constituant le Comité de préservation et de protection du patrimoine (CPPP) n° 2022-650

ATTENDU que le présent projet de règlement aura pour objet la création d'un nouveau règlement constituant le Comité de préservation et de protection du patrimoine (CPPP) no 2022-650.

ATTENDU qu'il permettra au Comité de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toute question concernant l'identification, la citation et la protection du patrimoine sur le territoire de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2022**

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

2022-07-08.04

355, HOVEY – NOUVELLE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE

ATTENDU que le projet présenté concerne la construction d'une résidence unifamiliale isolée, à deux étages, de type « shingle house / maison de campagne » au 355, rue Hovey ;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet présenté ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-07-08.05

MISE EN VENTE DU LOT 4 028 922 – TERRAIN

ATTENDU QUE le lot 4 028 922, situé au coin des rues Jones et Gardner, a été acquis par la Municipalité lors de la construction de l'usine d'eau potable afin d'y installer des ouvrages relatifs;

ATTENDU QUE le lot 4 028 922 est desservi par les infrastructures d'aqueduc et d'égouts sanitaires;

ATTENDU QUE le lot 4 028 922 présente la superficie requise pour y établir une construction résidentielle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite augmenter ses revenus;

MOI, NATHALIE MEUNIER, PROPOSE

QUE la Mairesse, Mme MARCELLA DAVIS-GERRISH et le Directeur général, Monsieur BENOIT TREMBLAY soient mandatés afin de mettre en vente le lot 4 028 922 sans la participation d'un courtier immobilier;

QUE les vérifications légales soient effectuées auprès de la Firme Cain Lamarre afin d'assurer la validité de la vente, la rédaction des différents contrats de vente ou autres éléments légaux nécessaires;

QUE le prix de vente affiché soit de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000\$);

QUE Mme GERRISH et M TREMBLAY soient mandatés pour entreprendre les négociations avec des acheteurs potentiels.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-07-08.06

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE D'ÉPURATION

Résolution visant l'octroi d'un mandat pour la réfection de la toiture du bâtiment de l'usine d'épuration. Les fonds nécessaires seront puisés à même la subvention du PRABAM.

ATTENDU l'urgence de procéder à la réfection de la toiture du bâtiment l'usine d'épuration située sur la rue Laprise ;

ATTENDU QUE la Direction générale a procédé à un appel d'offres par invitation comme prévu dans la *Politique de gestion contractuelle* ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaire	Montant de la soumission (incluant les taxes)
Ti-Brin	22 000 \$ taxes en sus
9403-1366 québec inc	22 917 \$ taxes en sus

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
8 JUILLET 2022**

Moi, David WILSON, PROPOSE d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'usine d'épuration à la firme Ti-Brin construction au montant de 22 000 \$ taxes en sus.

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soit autorisé à signer le contrat et les documents relatifs à l'octroi du contrat ;

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-07-08.07

MODIFICATION DE L'HORAIRE DE STATIONNEMENT – RUE MAIN

ATTENDU QUE certains commerces situés sur la rue Main doivent recevoir des livraisons par camion;

ATTENDU QUE la circulation automobile, cycliste et piétonnière y est contrainte lors des livraisons par les camions qui doivent effectuer différentes manœuvres afin de pouvoir procéder aux livraisons et que cela pose des risques pour la sécurité de tous;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faciliter la circulation de tous et la sécurité des usagers de la route tout en permettant aux commerçants de continuer d'offrir des services à la population;

ATTENDU QUE l'ajout d'une interdiction de stationnement sur quatre espaces de stationnement face au 105 rue Main facilitera les livraisons et les manœuvres dangereuses des camions qui effectuent les livraisons;

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

QUE l'Ajout d'une interdiction de stationnement sur quatre espaces de stationnement face au 105 rue Main soit en vigueur les lundis de 08h00 à 17h00;

QUE des affiches signalétiques y soient installées afin de respecter le code de sécurité routière;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay communique l'information à la Sûreté du Québec poste de Memphrémagog afin que ceux-ci s'assurent du respect de l'interdiction de stationnement.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-07-08.08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 8H41, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.